

SERVICE D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE MÉDICAUX

DIRECTION EVALUATION

Audit des Hôpitaux (M/F/X)

Raison d'être de la fonction

L'unité « Audit des Hôpitaux » est une unité distincte, placée sous l'autorité administrative de la Direction Évaluation du Service d'évaluation et de contrôle médicaux. L'unité et ses collaborateurs relèvent de l'autorité hiérarchique du dirigeant. La gestion stratégique de l'unité et de la direction sont assurées conjointement par l'INAMI, le SPF Santé publique et l'AFMPS.

En tant que médecin-auditeur, vous travaillez au sein d'une équipe qui est composée de membres des trois institutions (INAMI, SPF Santé publique et AFMPS) et qui est chargée des audits dans les hôpitaux. Sur la base d'un plan pluriannuel, vous effectuerez des audits intégrés sur des sujets spécifiques dans le secteur hospitalier :

- Vous analysez les données entre la nomenclature et le codage des pathologie et les procédures liées à un séjour hospitalier.
- Vous établissez des liens d'une part, entre la nomenclature et les encodages utilisés et, d'autre part, les règles, normes, cadres de référence (p.ex. les règles d'encodage, la législation, la réglementation, l'EBM...) et les constats d'audit.
- Vous planifiez, préparez et réalisez des audits tant sur le lieu du travail, sur PC, que sur le terrain y compris la rédaction des rapports.
- Vous discutez avec les hôpitaux sur des projets de rapports, vous finalisez des rapports d'audit et vous effectuez des audits de suivi .
- Vous transposez les constats finaux en propositions de conventions avec le secteur.

En outre, vous collaborerez dans d'autres dossiers de l'INAMI, du SPF et de l'AFMPS où les connaissances acquises dans l'audit des hôpitaux seront partagées et/ou dans lesquels il sera possible d'acquérir des connaissances supplémentaires pour l'audit des hôpitaux.

Attention : Si vous souhaitez être nommé(e) à ce poste au sein de l'unité « Audit des hôpitaux », vous devrez produire, à l'issue du stage, les attestations requises démontrant que vous avez dûment suivi un certain nombre de formations (assessment obtenu avec succès). Les formations requises seront données durant le stage.

Il est question de :

Connaissance et compréhension des normes et des systèmes de données suivants dans les soins de santé, plus précisément pour la conformité concernant :

- le codage Classification internationale des maladies (CIM) 10e édition BE (connaissances poussées pour le SPF, connaissances de base pour l'INAMI et l'AFMPS)
- l'enregistrement du Résumé Infirmier Minimum (connaissances de base)
- l'attestation/les règles de nomenclature (connaissances poussées pour l'INAMI, connaissances de base pour le SPF et l'AFMPS)
- la normalisation AFMPS, p. ex. procédures d'achat, de conservation, de délivrance de médicaments et dispositifs médicaux (connaissances de base)
- connaissance et compréhension des processus liés à l'efficacité des soins.
- connaissance et maîtrise des principes d'une technique de traçage.

Un programme « Passerelles » a été lancé dans le cadre du « Redesign des administrations fédérales de soins de santé ». Ce programme comporte un certain nombre de projets axés sur la création d'une collaboration structurelle entre l'INAMI, le SPF Santé publique et l'AFMPS, en vue de générer une nette valeur ajoutée.

Un de ces projets est la passerelle Audit. Cette passerelle vise la création d'un service unique au sein d'une structure de co-gouvernance entre l'INAMI, le SPF Santé publique et l'AFMPS. En tant qu'institutions publiques, les trois administrations de la santé veulent assurer, de manière objective, cohérente, transparente et sans ambiguïté, l'utilisation optimale des ressources fédérales pour les hôpitaux, dans le but de garantir aux patients des soins optimaux, efficaces, responsables et efficaces dans les limites des ressources fédérales disponibles pour les activités hospitalières.

Plus d'informations sur ces fonctions ?

Nick de Swaef - Conseiller Médecin inspecteur
Audit des Hôpitaux
Tél. : 09/321 80 15
E-mail : nick.deswaef@riziv-inami.fgov.be